

MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DE-MONTAUBAN

PROCÈS-VERBAL SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 20 NOVEMBRE 2018

Séance extraordinaire de ce conseil, tenue à Notre-Dame-de-Montauban, à 19 heures 30 minutes, le 20^e jour du mois de novembre deux mille dix-huit (20 novembre 2018), au Centre municipal de Notre-Dame-de-Montauban, 477 avenue des Loisirs.

À laquelle sont présents les membres du conseil:

Monsieur Serge Deraspe, maire
Madame Marjolaine Morasse, conseillère
Monsieur Donald Dryburgh, conseiller
Madame Ginette Bourré, conseillère
Madame Guylaine Gauthier, conseillère

Tous membres du conseil et formant quorum.

1 ADMINISTRATION DE LA MUNICIPALITÉ

- 1.1 Ouverture de l'assemblée
- 1.2 Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 1.3 Avis de motion - Règlement #2018-359 relatif au traitement, à la rémunération, à l'allocation et au remboursement des dépenses dans l'exercice des fonctions des élus
- 1.4 Dépôt et présentation du projet de règlement #2018-359 relatif au traitement, à la rémunération, à l'allocation et au remboursement des dépenses dans l'exercice des fonctions des élus
- 1.5 Allocation de transition du maire sortant

2 AUTRES SUJETS

- 2.1 Période de questions - Parole à l'assemblée (max. 30 minutes)
- 2.2 Levée de l'assemblée

1 ADMINISTRATION DE LA MUNICIPALITÉ

1.1 Ouverture de l'assemblée

La session est ouverte à dix-neuf heures trente minutes (19h30), sous la présidence de monsieur Serge Deraspe, maire. Madame Pascale Bonin, directrice générale et secrétaire trésorière par intérim, agit à titre de secrétaire de l'assemblée.

1.2 Lecture et adoption de l'ordre du jour

2018-11-300 Monsieur Deraspe fait la lecture de l'ordre du jour.

Il est proposé par madame Guylaine Gauthier et résolu que le conseil municipal adopte l'ordre du jour de la séance du 20 novembre 2018 tel que proposé, en laissant le point Varia ouvert.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

1.3 Avis de motion - Règlement #2018-359 relatif au traitement, à la rémunération, à l'allocation et au remboursement des dépenses dans l'exercice des fonctions des élus

Avis de motion est par la présente donné par monsieur Donald Dryburgh à l'effet qu'un projet de règlement concernant le remplacement du règlement #2018-326 relatif au traitement de la rémunération, à l'allocation et au remboursement des dépenses dans l'exercice des fonctions des élus municipaux sera déposé et présenté pour étude de sorte qu'à une séance ultérieure, il y ait adoption s'il y a lieu.

1.4 Dépôt et présentation du projet de règlement #2018-359 relatif au traitement, à la rémunération, à l'allocation et au remboursement des dépenses dans l'exercice des fonctions des élus

Le projet de règlement #2018-359 relatif au traitement, à la rémunération, à l'allocation et au remboursement des dépenses dans l'exercice des fonctions des élus est déposé et présenté par monsieur Donald Dryburgh qui en fait lecture.

Une copie du dit règlement est mis à la disposition des citoyens à l'entrée de la salle municipale.

1.5 Allocation de transition du maire sortant

2018-11-301 CONSIDÉRANT l'article 15 du règlement no. 326 concernant la rémunération des élus de la municipalité de Notre-Dame-de-Montauban;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Notre-Dame-de-Montauban désire abolir cette allocation de transition versée au maire à la fin de son mandat dans le futur règlement no. 2018-359 relatif au traitement, à la rémunération, à l'allocation des dépenses dans l'exercice des fonctions des élus à être adopté;

CONSIDÉRANT que selon les années où M. Jean-Guy Lavoie a occupé la fonction de maire, l'allocation de transition à lui être versée s'élève à 10,495.60 \$;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR madame Guylaine Gauthier

ET RÉSOLU MAJORITAIREMENT, madame Marjolaine Morasse s'oppose, elle exprime sa dissidence.

D'UNE PART,

QUE la Municipalité de Notre-Dame-de-Montauban soit autorisée à verser à l'ex-maire sortant M. Jean-Guy Lavoie une allocation de transition au montant de 10,495.60 \$;

ET D'AUTRE PART,

QUE cette allocation de transition soit abolie dans le futur règlement no. 2018-359 à être adopté relatif au traitement, à la rémunération, à l'allocation des dépenses dans l'exercice des fonctions des élus.

ADOPTÉE

2 AUTRES SUJETS

2.1 Période de questions - Parole à l'assemblée (max. 30 minutes)

2.2 Levée de l'assemblée

2018-11-302 Les sujets à l'ordre du jour ayant tous été épuisés, il est proposé par madame Marjolaine Morasse et résolu que la séance soit levée à 20h20.

ADOPTÉE à l'unanimité par les conseillers.

Monsieur Serge Deraspe
Maire

Madame Pascale Bonin
Directrice générale et secrétaire-trésorière
par intérim

" Je, Serge Deraspe, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi, de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du code municipal" En foi de quoi je signe ce 21 novembre 2018.